

Les Carnets du LARHRA

ISSN : 2648-1782

Éditeur : Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes

1 | 2014

Varia

Étudier et déconstruire la notion de superstition : valoriser un patrimoine matériel et imaginaire

Labex COMOD

🔗 <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=1082>

Référence électronique

Labex COMOD, « Étudier et déconstruire la notion de superstition : valoriser un patrimoine matériel et imaginaire », *Les Carnets du LARHRA* [En ligne], 1 | 2014, mis en ligne le 17 septembre 2024, consulté le 25 septembre 2024. URL : <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=1082>



Étudier et déconstruire la notion de superstition : valoriser un patrimoine matériel et imaginaire

Labex COMOD

PLAN

Evolution d'une notion

Une notion essentielle XVI^e - XVIII^e siècles

Les trois pôles du XIX^e siècle

1. Le souci de classification de l'Église.

2. Une condamnation sans appel.

3. L'apparition du folklore.

Une notion liée au patrimoine

Un projet de recherche

TEXTE

- 1 L'humoriste Alphonse Allais déclarait : « Je ne suis pas superstitieux, cela porte malheur » Une telle boutade montre bien l'ambiguïté qui existe quand on parle de superstition. Cette notion est au centre de beaucoup de comportements, mais elle reste mal connue.



Ensemble de symboles de malchance et de superstition

Illustration vectorielle Free Vector, Vecteezy.com

- 2 Dans *De natura deorum*, Cicéron définit la superstition comme une piété excessive, exagération culturelle dépassant le contrat passé entre Rome et ses dieux. Ce sont aussi les religions interdites par l'État ou tolérées mais refusant le syncrétisme romain. Cette définition met l'accent sur deux aspects importants : la superstition est une religion de l'excès et de la déraison ; la superstition, c'est la religion de l'étranger qui refuse de s'assimiler. Ces deux aspects courent à travers l'histoire du christianisme. On les retrouve chez saint Augustin, saint Grégoire ou saint Thomas. Ce dernier la considère comme un « vice qui s'oppose à la religion par excès, culte divin rendu indûment ». Après lui, c'est encore cette définition qui est retenue, par exemple par Gerson. La vraie religion tient le milieu entre l'excès et le défaut.

- 3 L'étude du concept de « superstition » est au cœur même de la notion de modernité des sociétés car il écarte ou disqualifie ; il classe... Le mot même est largement utilisé. Ludwig Wittgenstein (1889-1951) explique par exemple que « la croyance au rapport de cause à effet est de la superstition ». Le mot est avant tout un jugement sur l'autre, posé comme différent. C'est un concept d'autant plus opérant qu'il est vite utilisé hors du cadre purement religieux. Il faut donc l'envisager dans sa globalité.
- 4 Bien avant de se situer au centre des réflexions d'anthropologues et de sociologues sur les structures des sociétés dites « archaïques », la superstition s'est constituée à l'origine de l'époque moderne comme une notion critique à l'égard des religions, afin de s'opposer à leurs ambitions hégémoniques sur la rationalité scientifique, morale et politique. En l'étudiant, on se penche sur les questions suivantes :
- l'évolution des regards
 - la sécularisation d'un concept né dans les milieux d'Église
 - l'étude d'un concept concernant l'ensemble du champ social
 - la diversité des interventions : simples condamnations verbales ; condamnations judiciaires ; intervention des États (ex. : Haïti dans les années 1930-1940)...

Evolution d'une notion

- 5 Dans un contexte de prosélytisme, les premiers apôtres ne condamnent pas violemment les superstitions. Saint Paul parle aux Athéniens des leurs avec respect. En revanche, dès que le christianisme s'est imposé dans la société, il les condamne nettement. En 398, le quatrième concile de Carthage ordonne que « l'on chasse de l'assemblée des fidèles ceux qui s'appliquent aux augures et aux enchantements, aussi bien que ceux qui observent les superstitions et les fêtes judaïques ». Le quatrième concile de Paris, en 829, constate qu'il « y a d'autres maux très pernicieux qui sont assurément des restes de Paganisme ».
- 6 Les conciles médiévaux continuent à lutter contre les superstitions. Mais la question des superstitions en tant que telle n'est pas abordée. L'Église envisage surtout trois comportements qu'elle condamne : le paganisme ; l'hérésie ; la sorcellerie.

- 7 À l'époque moderne, la superstition fait une irruption très nette sur la scène religieuse. Le mot n'est pas nouveau mais il va être intensément utilisé. On le retrouve sous la plume de nombreux prélats lorrains. Dans la visite *Ad Limina* de 1591, l'évêque de Toul avoue devoir mener un combat incessant contre les « *vulgi superstitiones* ». Le débat sur la lutte contre les superstitions se développe alors. Le changement s'explique de plusieurs manières. La Renaissance et l'Humanisme ont engendré une nouvelle approche de l'homme, impliquant le développement de l'analyse et l'apparition d'un embryon d'ethnologie avec des écrivains comme Las Casas ou Montaigne. On constate une sensibilité nouvelle aux usages et au jugement qu'on peut porter sur eux. En outre, avec la découverte de nouveaux territoires, les missionnaires qui évangélisent les peuples d'Afrique ou d'Amérique découvrent des formes religieuses inconnues. Ils ont alors recours au concept de superstition pour rendre compte des rites étranges qu'ils observent. En 1570, Diego Duran rédige son *Livre des rites et des cérémonies des indiens* où il parle de « *gentes supersticiosa* ». Même jugement chez Joao Dos Santos, dominicain portugais ayant participé à l'évangélisation du Zambèze, qui écrit, en 1609, *Ethiopia Oriental*. On peut y lire : « Je suis convaincu que la nation nègre est la plus barbare et la plus brutale du monde car ils n'adorent aucun dieu et n'ont ni idoles, ni images, ni temples ». Pour lui, ils ne sont capables que « d'erreurs et de superstitions ». La Réforme joue aussi un rôle important car les protestants utilisent le vocable de superstition pour attaquer les pratiques catholiques. Dans son *Traité des reliques* (1543), Calvin insiste sur le côté ridicule et superstitieux du culte rendu aux restes des saints. Il en dresse un inventaire et découvre en Europe trois prépuces de Jésus, trois têtes de saint Jean-Baptiste, deux corps complets et une tête de sainte Anne, trois corps de Lazare, deux de sainte Madeleine... Il parle encore des superstitions dans *Excuse à Messieurs les Nicomédites* (1544) ou dans *Avertissement contre l'astrologie judiciaire* (1548). Pour les réformés, être superstitieux, c'est ajouter ses propres inventions aux intentions du Christ, détourner la foi et transférer « l'honneur de Dieu ailleurs ».
- 8 Le Concile de Trente se penche rapidement sur la question des superstitions. Dans sa session XXII, il ordonne aux évêques de les supprimer. Dans sa session XXV, il leur demande de mettre en garde les fidèles contre tout ce qui pourrait les entraîner, à partir de la

croissance au Purgatoire, vers les superstitions. À partir de ce moment, la notion de superstition devient une catégorie importante du langage ecclésiastique.

Une notion essentielle XVI^e - XVIII^e siècles

- 9 Un des premiers usages modernes de la notion de « superstition » apparaît dans la philosophie de Hobbes. Celui-ci, en effet, inaugure, en prenant souvent un ton sarcastique annonciateur de l'usage du terme par ses successeurs, deux grands thèmes polémiques remployés par les « Lumières radicales », selon le terme de Leo Strauss, repris par Jonathan Israël. Selon lui, religion et superstition sont identiques du point de vue anthropologique, répondant à une crainte naturelle de l'homme ; la distinction ne peut se faire que sur un critère extérieur à l'anthropologie des passions, tel la conformité à la raison de la représentation des puissances invisibles. À la limite, le critère est pour Hobbes purement extrinsèque, comme, dans le *Léviathan*, le caractère « autorisé » de la croyance par l'État – ce qui conduit à faire du catholicisme une superstition dans l'Angleterre du XVII^e siècle, et du protestantisme une superstition en Espagne... Le philosophe pose aussi la question de la valeur respective de la superstition et de l'athéisme : en définissant, dans le *De cive*, la superstition comme la peur des êtres invisibles sans raison droite et l'athéisme comme l'opinion de la raison droite sans la crainte, Hobbes laisse penser que l'athéisme pourrait être au fond plus raisonnable que la superstition, inaugurant ainsi les développements futurs, de Spinoza à Bayle et aux Lumières.
- 10 Au sein même de l'Église, la lutte contre les superstitions provoque de violents débats car ce sont des reliques ou des pèlerinages qui sont accusés de servir de supports aux superstitions. Un pareil débat éclate, par exemple, à propos de la Sainte Larme de Vendôme, relique conservée à l'abbaye de la Trinité de Vendôme. En 1699, Jean-Baptiste Thiers rédige une *Dissertation sur la Sainte Larme de Vendôme* dans laquelle il considère ce culte comme superstitieux. Dom Mabillon lui répond en 1700 par sa *Lettre d'un bénédictin à Mr. l'Ev. de Blois sur le discernement des anciennes reliques, au sujet d'une dissertation de Mr. Thiers contre la Ste. Larme*. Thiers est surtout l'auteur du *Traité des*

superstitions selon l'Écriture sainte, les décrets des conciles et les sentiments des saints Pères et des théologiens. Il ne se contente pas de condamner les superstitions, il les définit. Pour lui, une superstition se définit par trois critères :

- « une chose est superstitieuse et illicite lorsque les effets que l'on en attend ne peuvent être raisonnablement attribués ni à Dieu, ni à la Nature », la superstition est donc contraire à la raison et à la foi
- tout ce qui s'écarte des règles établies par Dieu ou l'Église est aussi superstition
- une chose est superstitieuse quand elle se fait après un pacte avec le Démon, la superstition se mêle donc à la sorcellerie et à la possession.

- 11 À première vue, l'*Encyclopédie* de Diderot reste fidèle à la définition de Thiers. Il y est dit : « la superstition est un culte religieux faux, mal dirigé, plein de vaine terreurs, contraire à la raison et aux saines idées que l'on doit avoir de l'Être Suprême ». Mais, selon un schéma propre à l'ensemble des articles, la fin de ce chapitre est plus nette puisqu'on y renvoie à l'article « fanatisme ». Dans son *Dictionnaire philosophique*, Voltaire est encore plus critique : « Tous les Pères de l'Église, sans exception, crurent au pouvoir de la magie. L'Église condamna toujours la magie, mais elle y crut toujours : elle n'excommunia point les sorciers comme des fous qui étaient trompés, mais comme des hommes qui étaient réellement en commerce avec les diables ». Après une critique de l'Église, il s'attaque à la religion : « Il est donc évident que c'est le fond de la religion d'une secte qui passe pour superstition chez une autre secte [...] presque tout ce qui va au-delà de l'adoration d'un Être Suprême, et de la soumission du cœur à ses ordres éternels, est superstition ». Toute religion serait-elle superstition ?

Les trois pôles du XIX^e siècle

- 12 À la Révolution, le terme de superstition est étendu à toutes les pratiques religieuses. Le mot est devenu suffisamment péjoratif pour tout disqualifier. En mai 1794, l'administration du district de Toul, en parlant de Notre-Dame de Sion, la décrit comme une « image superstitieuse [qui] a le plus contribué à fomenter le fanatisme dans

ce district et ses voisins ». Quant à la Vierge de Marthemont, elle est jugée comme un « monument de la crédulité et du fanatisme ».

- 13 Au début du XIX^e siècle, on assiste à une réaction. Pour favoriser le retour au christianisme, on valorise les siècles précédents. On ne parle plus de « superstition » mais de « pratiques populaires ». Avec un certain romantisme, Chateaubriand écrit, dans *Le Génie du Christianisme*, un chapitre sur *Les dévotions populaires* : « ce sont en effet que des harmonies de la religion et de la nature [...] Il suit de là que, plus un culte a de ces dévotions populaires, plus il est poétique, puisque la poésie se fonde sur les mouvements de l'âme et les accidents de la nature, rendus tout mystérieux par l'intervention des idées religieuses [...] Il faudrait nous plaindre si, voulant tout soumettre aux règles de la Raison, nous condamnions avec vigueur ces croyances qui aident au peuple à supporter les chagrins de la vie, et lui enseignent une morale que les meilleurs lois ne lui apprendront pas ». Au cours du XIX^e siècle, on remarque trois attitudes.

1. Le souci de classification de l'Église.

- 14 En 1844, Monseigneur Gousset (1792-1866), archevêque de Reims, publie sa *Théologie morale à l'usage des curés et des confesseurs*. Cet ouvrage, devenu classique parmi le clergé, aborde la question de la superstition comme tous les traités de théologie morale. Il s'inscrit parfaitement dans la ligne de saint Thomas, mais surtout il fait un classement des superstitions. Grâce à lui, on peut dégager les trois types de comportements ou de croyances qui se rattachent à la superstition :
1. la superstition par divination quand on espère pouvoir « connaître les choses cachées, occultes, secrètes, dont nous pouvons acquérir la connaissance par des moyens naturels ». Cela correspond bien à un excès de la religion car on veut se procurer quelque chose que Dieu a choisi de nous cacher. Les principales formes de divination sont la nécromancie, la pythonique, la géomancie, l'hydromancie, l'airomancie...
 2. le maléfice est la seconde sorte de superstition. Cela consiste à « faire des choses qui dépassent les forces de la nature et de l'homme ». Il s'agit d'une forme active de superstition.
 3. la vaine observance est une forme de superstition où « on use de certaines paroles, figures, images ou caractères pour guérir ou se préserver d'une

maladie, se garantir de la foudre, de la rage, de la morsure des bêtes féroces, de la peste, du choléra, ou lorsqu'on porte sur soi certaines herbes pour être heureux au jeu ». À la différence du maléfice, on n'essaye pas d'obtenir quelque chose de nouveau, mais de revenir à un état antérieur ou de se préserver du malheur. Dans le premier cas, on souhaite gauchir la nature, dans le second de rétablir l'ordre naturel des choses.

2. Une condamnation sans appel.

- 15 Auguste Comte parle de « l'âge théologique », période qui a été nécessaire mais qui est dépassée. Sa pensée a une grande influence car elle participe à la désacralisation de nombreux gestes qui deviennent alors des sujets d'études. Les folkloristes vont s'engouffrer dans cette voie, donnant lieu à un vaste mouvement de critique rationaliste des superstitions. En 1872, A.S. Morin fait paraître *Le prêtre et le sorcier. Statistique de la superstition dans le département de l'Eure-et-Loir* (Paris) ; il y cite les propos tenus en 1848 par l'administration de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou pour justifier la fermeture d'une fontaine en ces termes : « Cette foi si vantée a bien des inconvénients car telle maladie qui aurait pu être guérie par un traitement rationnel est devenue incurable et mortelle [...] Voilà les fruits de la superstition, voilà où conduit l'observation des vieux us que des niais trouvent touchants, que certains gens s'attachent à conserver ».

3. L'apparition du folklore.

- 16 Il y avait déjà eu *La société des observateurs de l'homme* (1799-1805). Mais cela va se développer surtout au XIX^e siècle. Le folklore perd son caractère de lutte contre la religion pour devenir une discipline à part entière. Les folkloristes se multiplient et notent tout ce qu'ils considèrent comme des « superstitions ». Non sans ambiguïté : Labourasse, dans *Anciens us, coutumes, légendes, superstitions, préjugés, etc* (1903), range dans la catégorie des superstitions beaucoup d'usages religieux qui étaient très importants et officiels au XVIII^e siècle. Pour ce qui était déjà superstition, il s'interroge sur une possibilité de véracité. Il s'interroge : « Comment si elles sont notoirement inefficaces, ces pratiques, superstitieuses au premier chef, se perpétuent-elles de génération en génération ? Il est difficile

de se prononcer à cet égard. Une guérison entre autres, due au hasard, suffit pour confirmer la foi au guérisseur. ».

Une notion liée au patrimoine

- 17 La notion de superstition ne relève pas simplement du champ philosophique ou théologique, elle a une forte connotation patrimoniale. Longtemps, dans les musées d'ethnographie, le mot a été utilisé pour présenter des statuettes, des masques, des fétiches ... L'effet du vocabulaire est alors péjoratif puisque qualifier de « superstition » c'est nier le statut de « religion ». Dans la classification des objets élaborées par Jomard en 1862, le mot est utilisé pour décrire la X^e classe, « religions, cultes » : Ordre 1, idoles ; Ordre 2, superstitions ; Ordre 3, modèles. Fondateur du Musée d'Ethnographie du Trocadéro (1878), Ernest Hamy le reprend pour définir son « Groupe 5 – cultes et superstitions » : Classe 1, sorcellerie ; Classe 2, représentation des divinités ; Classe 3, objets servant au culte, sacrifice. Au XX^e siècle, les musées d'ethnologie s'en servent encore, comme dans certaines salles des ATP. Les objets sont considérés comme représentatifs d'une culture paysanne (ou populaire ou traditionnelle) qui a quasiment disparu. La présentation des objets s'est souvent accompagnée de documents de mise en contexte (photographies montrant l'objet en situation, enregistrement de voix pour expliquer l'utilisation, films présentant des cérémonies...).
- 18 Désormais, le mot « superstition » apparaît tellement chargé qu'il est négligé. Il convient d'envisager comment un discours disqualifiant a été utilisé, comment des objets patrimoniaux ont été détournés... L'ambition de toute analyse doit être double. D'abord, expliquer la manière dont la qualification du patrimoine peut induire un discours disqualifiant (ex. : classer un objet « superstition » c'est lui enlever sa dimension artisanale ou artistique, c'est aussi disqualifier les hommes qui ont pu l'utiliser). Ensuite, valoriser un patrimoine en montrant sa diversité et en analysant l'évolution du regard depuis la fin du XIX^e siècle. Cette valorisation doit permettre de renouer le lien entre des patrimoines complémentaires en particulier l'imprimé et l'objet.
- 19 La notion de « superstition » ne peut pas demeurer un concept philosophique et politique. En insistant sur sa dimension

patrimoniale, on la replace dans sa réalité. On interroge aussi directement les pratiques, qu'elles soient anciennes ou actuelles : n'est-on pas toujours le « superstitieux » de quelqu'un ? S'interroger sur la superstition c'est provoquer le dialogue :

- dialogue entre le spectateur et le patrimoine en l'obligeant à réfléchir sur ses propres pratiques ou croyances
- dialogue entre des patrimoines complémentaires : le patrimoine écrit (bibliothèques...), les objets (participation de musées), le patrimoine immatériel...
- dialogue entre la construction du discours (la qualification d'un objet ou d'un rite pouvant évoluer) et la matérialité du patrimoine. Un aspect important est de présenter au public l'évolution des conceptions de classification et d'exposition des œuvres, qui sont des supports d'un discours dont les effets sont souvent inconscients
- dialogue entre les cultures : il ne s'agit pas de considérer qu'une culture est superstitieuse, ce qu'on a trop souvent dit, par exemple, de l'Afrique, mais de montrer que des mots sont là uniquement pour disqualifier et de prouver que ces processus sont toujours en œuvre aujourd'hui

Un projet de recherche

- 20 Dans le cadre des opérations menées par le LabEx COMOD (Constitution de la Modernité), l'ISERL (Institut Supérieur d'Études des Religions et de la Laïcité) et le LARHRA, une équipe souhaite créer un webdocumentaire sur ces questions liées à la « superstition ».
- 21 Le « webdocumentaire » désigne un documentaire dont la conception et la réalisation sont faites pour le Web et qui est diffusé sur le Web. Il ne s'agit pas d'un documentaire qui trouverait sur Internet un énième espace de diffusion, mais une œuvre utilisant les technologies du Web et surtout ses différentes ressources multimédias (sons, films vidéo, textes, cartographie, reproductions...). L'objet est tout à fait adapté aux besoins exprimés. En outre, le webdocumentaire pourra être décliné sous forme de bornes interactives laissées dans les sites patrimoniaux partenaires. Il générera un ensemble de ressources d'une durée de 6 à 7 heures sous forme de films, interviews, ressources documentaires... L'internaute

est invité à naviguer dans cet ensemble pour construire son propre parcours. Pour cela, il entre dans le webdoc de trois manières :

- a. Un film qui forme l'épine dorsale et la ligne directrice : le scénario met en avant le travail de Voltaire lors de la rédaction du *Dictionnaire Philosophique* ce qui permet de mettre en valeur le patrimoine écrit et les sites liés à Voltaire (ex. : à Ferney). C'est l'occasion de présenter un patrimoine architectural (les demeures de Voltaire à Ferney et Genève) pour le lier à la production littéraire du philosophe puisque le *Dictionnaire philosophique* a été réalisé dans ces lieux.
- b. Un ensemble d'interventions : sur ce film se greffent des interventions. Elles sont proposées à l'internaute sous forme de fenêtres qui s'ouvrent sur l'écran pendant le déroulé du film. L'internaute peut alors choisir d'arrêter le film, de passer à une intervention, puis de revenir au film. Par un autre menu, il peut aussi disposer d'une liste de l'ensemble de ces interventions.
- c. Un ensemble documentaire sous forme de modules interactifs :
 - Cours sur la superstition avec exercices en autocorrection. L'ensemble se structure en trois unités : une définition et une analyse de la notion ; une présentation des actions pour lutter contre les superstitions (l'action des évêques dans la France traditionnelle, l'action de l'Inquisition) ; une présentation de Haïti (les procès contre des gens jugés superstitieux...)
 - Corpus de textes et d'images présentés et analysés (ex. : les voyages de Monsieur Oufle, ouvrage du XVIII^e siècle), cela permet de mettre en valeur les fonds de bibliothèques, les archives de musées et de révéler des richesses négligées (ex. : les revues comme *Les Missions Catholiques* ou *l'Écho des Missions*) ; projet sur les images missionnaires d'Afrique pour une mise en valeur de ces riches fonds iconographiques
 - « Hommes et objets » : de grands témoins réagissent sur des objets ou des images (ex. : un missionnaire réagit sur un objet africain). On privilégie donc le témoignage et le vécu pour replacer les richesses patrimoniales dans le vécu des populations
 - Analyse de rites de guérison en croisant les approches européennes et extra-européennes ; on met donc en avant l'objet et le rite
 - « Afrique » avec la mise en valeur du patrimoine conservé dans la région Rhône-Alpes. On part de l'effet traditionnel du langage qui fait de l'Afrique un continent de superstitions pour déconstruire le discours et

montrer ce qu'il camouflait. Les objets, débarrassés de tout jugement, sont alors présentés pour eux-mêmes.

22 Ce webdocumentaire contribuera à :

- Proposer des démarches interactives permettant de découvrir la démarche scientifique sur le fait religieux.
- Favoriser le rapprochement de la recherche et de la société et accroître la sensibilité du public vis-à-vis des avancées scientifiques et technologiques dans les SHS.
- Encourager l'intérêt et susciter des modes de réflexion critiques et créatifs.
- Faire découvrir l'actualité du fait religieux tout en le rattachant à son passé
- Faire connaître la diversité et la complémentarité du patrimoine.

23 Après une première journée d'études en décembre 2013, le projet de webdocumentaire entrera dans sa phase de réalisation au cours de l'été 2014, sa réalisation durera 18 mois.

AUTEUR

Labex COMOD